



Organisateur - Animateur d'événements musicaux (H/F/X)

Communication - Audiovisuel

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Concerts, showcases, festivals, soirées, vous connaissez la chanson quand il s'agit d'événements en lien avec la musique ? Véritable MC, vous n'avez pas peur de prendre la parole en public pour mettre l'ambiance ? Vous savez gérer plusieurs choses en même temps et faites preuve d'organisation ? Alors pourquoi ne pas vous lancer dans cette formation d'Organisateur - Animateur d'événements musicaux !

L'Animateur - Organisateur et l'Animatrice - Organisatrice d'événements musicaux ont en charge la **gestion artistique et/ou organisationnelle d'événements** notamment musicaux. Ils sont en mesure de mettre en corrélation la musique, la lumière et la diffusion vidéo, dans le cadre d'une prestation scénique, destinée à animer et/ou faire danser du public, réuni dans des lieux nocturnes ou des lieux de loisirs.

Au cours de cette formation de Chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier

d'Organisateur – Animateur d'événements musicaux :

Organiser un événement : l'Organisateur – animateur d'événements musicaux identifie les besoins d'une réalisation en fonction des attentes du client, gère l'organisation logistique et matérielle d'un événement. Il réalise la promotion d'un événement (communication écrite et orale).

Diffuser de la musique : l'Organisateur – animateur d'événements musicaux diffuse des programmes musicaux généralistes ou spécifiques, mixe des morceaux de musique et réalise des effets sonores. Il développe sa bibliothèque musicale en fonction de l'actualité et des grands standards.

Utiliser le matériel d'éclairage : l'Organisateur – animateur d'événements musicaux programme des effets lumineux, crée régulièrement de nouveaux programmes, de nouvelles ambiances lumineuses.

Utiliser le matériel multimédia : vous apprenez à créer ou à modifier des images sur support numérique, des programmes de diffusion d'images. Vous diffusez des images, fixes ou en mouvement, en corrélation avec la musique.

Créer des ambiances : l'Organisateur – animateur d'événements musicaux crée des ambiances scéniques alliant musique, lumière, vidéo et animation. Il compile, remixe ou compose de la musique sur support numérique avec l'assistance de l'informatique.

Animer un événement : l'Organisateur – animateur d'événements musicaux anime un événement au moyen de la musique, de la voix et de prestations scéniques. Il réagit adéquatement aux sollicitations du public en tenant compte de l'environnement. Il prend la parole en public et utilise un microphone à bon escient.

Assurer la maintenance du matériel son, lumière et vidéo : l'Organisateur – animateur d'événements musicaux assure l'installation, le démontage, le stockage et l'entretien du matériel. Il établit un premier niveau de réparation.

Créer sa propre activité professionnelle et en maîtriser les aspects de gestion : l'Organisateur – animateur d'événements musicaux gère les aspects comptables, financiers, fiscaux et commerciaux. Il appréhende les éléments essentiels de la législation

Alors si vous souhaitez organiser des concerts et soirées, des plus petites salles aux plus grandes scènes, ne perdez pas le rythme et rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Organisateur - Animateur indépendant / Organisatrice - Animatrice indépendante

Employé / Employée dans des discothèques, clubs privés, salles de spectacle, clubs vacanciers

Employé / Employée dans une société d'événementiel

Point(s) fort(s)

Contact client Sur le terrain Travail en équipe ou en autonomie Activités variées

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Dans tous les cas, mieux vaut posséder des nerfs à toute épreuve: les délais d'exécution et de réaction sont très courts, les contraintes techniques toujours importantes. Par ailleurs s'adapter aux attentes du public de manière réactive est impératif. Il faut donc pouvoir réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi.

Collaborer étroitement avec d'autres intervenants est indispensable. L'animateur/organisateur doit faire preuve de compétences en communication personnelle, musicale et visuelle. Il doit avoir une bonne présentation, adaptée à la situation et une excellente hygiène de vie.


La profession est ouverte à tous ceux qui aiment la musique, l'animation et l'organisation d'événements. Pour réussir, un sens créatif et la maîtrise de l'outil informatique sont indispensables et indissociables. Une bonne mémoire ainsi qu'un souci permanent de recherche de nouveaux supports musicaux et visuels sont des atouts indispensables pour se maintenir dans le métier.

Programme

1ère année :

- U33/5 Anglais (38h)
- U33/5 Sonorisation et traitement du son (38h)
- U33/5 Lumière (30h)
- U33/5 Musicologie (38h)
- U33/5 Techniques de mixage et scratch (38h)
- U33/5 Musique assistée par ordinateur (22h)
- U33/5 Animation (18h)
- U33/5 Sécurité et Hygiène (8h)
- U33/5 Electricité - Electronique (22h)
- U33/5 Organisation d'événements et Droit d'auteur (22h)

2ème année :

- U33/6 Organisation d'événements et Droit d'auteur (22h)
 - U33/6 Son - Lumière - Vidéo (16h)
 - U33/6 Sonorisation et traitement du son (38h)
 - U33/6 Lumière (30h)
 - U33/6 Musique assistée par ordinateur (22h)
 - U33/6 Infographie (22h)
 - U33/6 Animation (26h)
 - U33/6 Musicologie (38h)
 - U33/6 Techniques de mixage et scratch (30h)
 - U33/6 Vidéo (34h)
 - U33/6 Suivi du Travail de fin de formation (8h)
- 

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Limal

Rue Charles Jaumotte, 7 1300 Wavre (Limal)

010 41 95 82

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

010 41 95 73

centre.wavre@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.